

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dossard N°

à retourner dûment rempli et signé, accompagné du certificat médical ou de la copie de la licence et du règlement par chèque à l'ordre de R.A.P.Organisation à :
RAPO – J.C. GAZANHE 29 Rue de la République 84210 PERNES les FONTAINES

INDIVIDUEL ou EQUIPIER N°1

NOM PRENOM.....
ADRESSE
C.POSTAL VILLE.....
TELEPHONE Email.....
CLUB OU ASSOCIATION
ANNEE DE NAISSANCE : SEXE TAILLE TEE SHIRT
NUMERO DE LICENCE :

EQUIPIER N°2

NOM PRENOM.....
ADRESSE
C.POSTAL VILLE.....
TELEPHONE Email.....
CLUB OU ASSOCIATION
ANNEE DE NAISSANCE : SEXE TAILLE TEE SHIRT
NUMERO DE LICENCE :

EQUIPIER N°3

NOM PRENOM.....
ADRESSE
C.POSTAL VILLE.....
TELEPHONE Email.....
CLUB OU ASSOCIATION
ANNEE DE NAISSANCE : SEXE TAILLE TEE SHIRT
NUMERO DE LICENCE :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à Le

Signature 1

Signature 2

Signature 3

REGLEMENT ET INFORMATIONS

ORGANISATION

La **ROUTE DE LA LAVANDE** organisée par l'association Raids Aventures Pédestres Organisation est un Trail en boucle de 63 Km environ au départ de Pernes les Fontaines et traversant les communes de La Roque sur Pernes, Vénasque, Méthamis, Saint Jean de Sault et Murs. Cette épreuve est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou pas et pourra se courir en individuel (20 ans au moins) ou en relais par équipe de 3 (18 ans au moins)

CONDITIONS D'ADMISSION

Seront admises à participer les personnes ayant rempli les conditions ci-après :
- Etre âgé(e), le jour de l'épreuve, de 20 ans minimum pour les individuels et 18 ans pour les coureurs en équipe.
- Avoir rempli, signé et retourné avant le 18 Septembre 2010 le bulletin d'inscription accompagné soit d'un Certificat Médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins de 1 an soit de la copie de la licence FFA en cours de validité.
Seuls les bulletins ayant rempli les conditions ci-dessus et accompagnés du règlement seront pris en compte.

INSCRIPTIONS. Date limite : 20 Septembre 2010

Avant le 01/09/2010 : Individuels 35€ Equipes 55€
Après le 01/09/2010 : Individuels 40€ Equipes 65€

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Départ 8H00 du complexe sportif Paul de Vivie Route de St Didier à Pernes Les Fontaines.
Arrivées prévues à partir de 12H30 au complexe sportif Paul de Vivie Route de St Didier à Pernes Les Fontaines.
Plusieurs postes de contrôle seront répartis le long du circuit afin d'assurer d'une part la sécurité de l'épreuve et d'autre part sa régularité. Les concurrents organisent leur course à leur guise (course, marche, repos) et disposent de 10 Heures maximum pour parcourir la distance.
Les points de relais pour les concurrents ayant opté pour la course en équipe de 3 seront : METHAMIS et ST JEAN DE SAULT.

BARRIERES HORAIRES

2 barrières horaires seront éliminatoires pour les concurrents arrivés hors délais :

Méthamis : 11h30 – Col de Murs : 15h00

Les concurrents qui franchiront les postes de contrôle hors délai seront immédiatement disqualifiés et leur dossard retiré.

DENIVELE et DISTANCES

Dénivelé positif total : 1200m environ Distance totale : 63Km environ
1^{er} tronçon : Pernes – Méthamis : 23Km environ
Dénivelé : Positif : 510m environ Négatif : 300m environ
2^{ème} tronçon : Méthamis – Col de Murs : 18Km environ
Dénivelé : Positif : 590m environ Négatif : 295m environ
3^{ème} tronçon : Col de Murs – Pernes : 22Km environ
Dénivelé positif : 100m environ Négatif : 605m environ

BALISAGE

Un balisage spécifique provisoire sera mis en place le jour de l'épreuve dans certains endroits stratégiques.

SECURITE ET ASSISTANCE

Les postes de contrôle et d'assistance médicale seront équipés de liaisons téléphoniques et de C.B.L. L'assistance radio sera assurée par une association spécialisée en la matière.

Une équipe médicale composée de médecins et de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve; elle assurera la sécurité médicale des concurrents aux postes de ravitaillement et pourra leur procurer des conseils et traiter les éventuels problèmes.
Les services médicaux sont habilités à retirer les dossards et à mettre un concurrent Hors Course s'ils jugent que son état de santé l'impose.
Le circuit empruntant sur plus de 50 Km, GR, sentiers et coupe-feu, seuls les VTT et véhicules à moteur de l'organisation seront autorisés à y circuler.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Une réserve d'eau suffisante pour relier les points d'eau et de ravitaillement, couverture de survie, sifflet, miroir, lampe frontale.

NOURRITURE - EAU

La **ROUTE DE LA LAVANDE** se déroulera en semi-autonomie. Un poste de ravitaillement sera installé à chaque point relais (Méthamis, Col de Murs)
Des aliments solides salés et sucrés ainsi que des boissons seront mis à la disposition des participants.
Un repas chaud sera proposé à tous les concurrents dans les locaux du complexe sportif Paul de Vivie à Pernes.

PENALISATIONS - MISES HORS COURSE

Motifs d'élimination et de mise hors course :

- Non respect du présent règlement
- Absence de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Non respect de l'heure de départ
- Non pointage aux postes de contrôle
- Dépassement des temps de contrôle autorisés
- Refus d'assistance et de contrôle médical.
- Pollution et dégradation des sites.
- Attitude irrespectueuse envers les bénévoles et membres de l'organisation.

RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être portée par écrit auprès du poste de contrôle le plus proche et à l'arrivée auprès du directeur de course.

La personne portant réclamation déclinera son identité, son numéro de dossard et le motif de la réclamation.
Les réponses seront apportées par un membre de l'organisation après enquête.

CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dérogent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident dû à un mauvais état de santé. En cas d'abandon, il est IMPERATIF que le concurrent prévienne l'organisation dans les plus brefs délais et qu'il remette son dossard au poste de contrôle le plus proche.

ASSURANCE

Un contrat d'assurance contracté auprès du Cabinet GUYON Agent Allianz à AVIGNON (84) couvre la Responsabilité Civile des organisateurs, de l'encadrement et des participants, ceux-ci étant considérés comme tiers entre eux.

ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué à moins de 15 jours de la date de l'épreuve.

CLASSEMENTS INDIVIDUEL

Il sera établi un classement général et un classement par catégorie.

PAR EQUIPE

Il sera établi également un classement par équipe Masculine et Mixte.

RECOMPENSES INDIVIDUEL

Seront récompensés les 3 premiers des classements rappelés ci-dessus.

EQUIPE

Seront récompensées : La 1ère équipe Féminine, la 1ère équipe Masculine et la 1ère équipe Mixte.

DOTATION

Un sac comprenant divers souvenirs de la course sera remis à chaque concurrent et équipe. Un tee-shirt « finisher » sera remis à chaque concurrent terminant l'épreuve.